



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2022-178

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour la pièce « La Passion selon Tibhirine » le 26 novembre 2022 à La Collégiale Notre-Dame du Fort

Le Maire de la Ville d'Étampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser la pièce « La Passion selon Tibhirine » le 26 novembre 2022 à La Collégiale Notre-Dame du Fort

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession avec l'Association « L'Echo du soleil », domiciliée, 66b Rue de la Carreterie - 84 000 Avignon, représentée par M. Alain MANCINELLI, en sa qualité de Président, pour l'organisation de la pièce « La Passion selon Tibhirine » le 26 novembre 2022 à La Collégiale Notre-Dame du Fort.

ARTICLE 2 : L'Organisateur s'engage à assurer l'hébergement et la restauration de la troupe, en contrepartie de la présente cession à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- L'Echo du Soleil - Monsieur Alain MANCINELLI.

Fait à Étampes, le **02 NOV. 2022**

Pour le Maire empêché et par délégation,
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le **08 NOV. 2022**